production totale 3920 hectolitres; seigle, 14 hectares, 300 hectol.; avoine, 91 hect., 3732 hectol.; pommes de terre, 30 hect., 900 hectol., valeur 4500 fr.; betteraves, à sucre, 16 hect., 5000 hectol., valeur 6720 fr.; betteraves fourragères, 14 hect., 6132 hectol., valeur 5212 fr.; trèfle, 21 hect., 420 hectol., valeur 2940 fr. graminées, 2 hect., valeur de l'hectolitre 800 fr.; prés naturels, 11 hect., 319 hectol., valeur 1256 fr.; herbages, 18 hect., 319 hectol., valeur 4700 fr.; lin, 6 hect. 500, production en filasse 242 kilos valeur 2168 fr., en graines 181 kilos 500 valeur 3267 francs; colza, 2 hect. 30, production totale, 70 hectol., valeur 1050 fr.

Nous avons donné, fin novembre, la statistique numérique des animaux de toute espèce. Ajoutons, pour être complet, que la production du lait, pour Wasquehal, a atteint, en 1900, 15200 litres, dont le prix moyen est de 18 fr. l'hectolitre.

ŒUVRE DES JARDINS OUVRIERS. — Quartiers du Centre et du cimetière. — Les ouvriers des quartiers du Centre et du cimetière qui désirent occuper un jardin, doivent s'adresser le plus tôt possible à MM. Henri Montaigne, Louis Lagache ou au presbytère. Un nouveau terrain va être mis à leur disposition dans le quartier du Locry.

Quartiers de la Planche-au-Ries, de l'Allumette et du Capreau. — Les familles ouvrières des quartiers de la Planche-au-Ries, de l'Allumette et du Capreau qui désirent un jardin, peuvent donner leur nom à MM. Lermen, Baelen et Lacroix, conseillers municipaux de ces différents quartiers. Un terrain important rapproché des habitations ouvrières sera prochainement accordé aux ouvriers moyennant une légère redevance. Le comité.

LES ANCIENS MILITAIRES DE « LA FRATERNELLE ». — Cette société, de plus en plus florissante, se trouvant à l'étroit dans son local de l'estaminet Guinnois, vient de transférer son siège chez M. Léon Destailleur-Quesnoy, sur la place de Wasquehal. C'est là désormais qu'auront lieu toutes les réunions et que devront également communications intéressant la société.

FLERS

LES DISTRIBUTIONS DE PAINS AUX INDIGENTS. — Nous avons annoncé sous ce titre, que les indigents de la section du Breucq auraient désormais, au moyen de « bons » délivrés par le Bureau de bienfaisance, « la faculté de prendre leur pain aux boulangers de leur choix ». M. le Maire de Flers nous prie de dire que cette mesure n'a pas été prise exclusivement pour la section du Breucq ni votée seulement par les délégués du Bureau de bienfaisance, chargés de la répartition des secours dans ce quartier. Cette nouvelle réglementation a été adoptée par l'administration entière du Bureau de bienfaisance de la commune de Flers, dont il est le président, et sera appliquée dorénavant aussi bien dans la section du Bourg que dans celle du Breucq.

LANNOY

LA NOUVELLE LOI SUR LES BOISSONS. — UNE REUNION DE CABARETIERS. — UNE PETITION AUX BRASSEURS. — La plupart des cabaretiers de Lannoy et des communes environnantes se sont réunis mardi soir à l'estaminet du Trou, en vue d'examiner quelle serait la conduite par suite de la mise en application de la nouvelle loi sur les boissons. Ils ont décidé d'un commun accord, d'adresser aux brasseurs une pétition afin d'obtenir une réduction sur le prix des bières. Voici le texte de cette pétition :

« Lannoy, le 8 janvier 1901.

« Messieurs, les soussignés, cabaretiers établis à Lannoy et aux environs, réunis en assemblée, ont décidé de vous envoyer une pétition pour nous donner une réduction sur la bière. En effet, la loi mise en vigueur le 1er janvier 1901 vous réduit les droits à 0.25 le degré hectolitre, soit 50 % de diminution. Il est donc naturel que cette réduction doit nous revenir.

« En conséquence, nous vous prions, Monsieur, de bien vouloir nous faire savoir, dans un délai de huit jours, ce que vous aurez décidé à ce sujet, à notre siège, estaminet du « Trou », tenu par M. J. B. Masqueliez.

» Agréez nos sincères salutations. »

(Suivent les signatures).

Cette pétition sera remise ce matin jeudi à tous les brasseurs.

UNE DISTRIBUTION DE VETEMENTS AUX ENFANTS PAUVRES. — Jeudi 10 janvier, à 2 heures de l'après midi, dans la salle des répétitions de la musique municipale, une distribution de vêtements sera faite aux enfants pauvres de toutes les écoles par les soins de l'Union libérale.

LA COMMISSION CANTONALE DE STATISTIQUE. — M. le Préfet du Nord vient de prendre l'arrêté suivant :

« Vu le décret du 1er juillet 1852 sur l'organisation des commissions cantonales de statistique, et notamment l'article 2 dudit décret portant que les membres des commissions seront nommés par le Préfet ; vu les instructions ministérielles,

» Arrêtons : Sont nommés membres de la commission cantonale de statistique du canton de Lannoy, savoir :

» MM. le Maire de Lannoy, président ; les maires des communes du canton ; le conseiller général ; le conseiller d'arrondissement ; le juge de paix ; Stien Henri, cultivateur à Chereng ; Derache Jean, cultivateur à Leers ; Masquelier Augustin, adjoint au maire de Willems ; Masquelier Edmond, cultivateur à Flers ; Delmazure Théodore, cultivateur à Annappes ; Duquesne Maurice, buraliste à Annappes ; Paternoster Victor, négociant en vins au Grand-Barleux ; Lafargue, receveur d'enregistrement à Lannoy.

» Article 2. — M. le Maire de Lannoy est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté. »

LA CONFERENCE DE CE SOIR AU PATRONAGE. — C'est à huit heures précises que commencera ce soir, dans la salle du patronage de la « Jeunesse catholique », la conférence du R.P. Le Bail sur l'astronomie. Cette conférence sera accompagnée de projections lumineuses et suivie d'une série de vues cinématographiques.

Les membres du patronage et leurs familles, les membres honoraires qui n'auraient pas reçu leurs cartes d'invitation pourront la réclamer à l'entrée. Les autres personnes trouveront des cartes d'entrée aux prix de 0.50 cent. chez M. François Dugardin. La salle sera chauffée. La séance sera terminée pour neuf heures un quart.

ANNAPPES

SERVICE VICINAL. — Voici le tableau des chemins entretenus à l'état de viabilité au 1er janvier 1901, sur le territoire de la commune :

1. Chemin de grande communication, n° 6, de Lille à Lannoy 1507 mètres.

2. Chemins d'intérêt commun : n° 94, de Seclin à la maison Celle, 218 mètres ; n° 146, de Lille à Sainghin-en-Mélantois, 209 mètres.

3. Chemins vicinaux ordinaires : n° 1, de l'église, 3350 mètres ; n° 2, d'Ascq à Lille, 2715 mètres ; n° 3, de la ferme de Marchenelle, 994 mètres ; n° 4, du Pouilleux, 101 mètres ; n° 6, du Manois, 2375 mètres ; n° 9, d'Audenarde, 593 mètres.

ASCQ

LE CARROUSEL DE 1901, est fixé au 19 mai prochain, premier dimanche après l'Ascension, et non pas au 26 mai, ainsi qu'on l'a annoncé par erreur.

WILLEMS

LE MOUVEMENT DE L'ETAT CIVIL EN 1900. — 119 actes divers ont été enregistrés sur les registres de l'état-civil de la commune de Willems, au cours de l'année dernière. Ils se répartissent ainsi : 61 naissances dont 2 d'enfants naturels ; 44 décès, dont 1 mort-né ; 13 mariages ; 1 divorce.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX *Maison fondée en 1835*
Spécialité d'AFFICHES, Prospectus à bon marché, Programmes. — Invitations. — Convocations.

LILLE. — M. Vandamme, 131, rue Nationale, Lille, délivre gratuitement, à ceux qui souffrent de maladies de la peau, vices du sang, dartres, eczémas, ulcères variqueux, plaies de mauvaise nature, humeurs froides, rhumatismes, sciatique, douleurs, névralgies, anémie, jaunisse, syphilis, un produit composé d'herbes et de plantes, qui guérit radicalement en quelques jours. Envoi par la poste contre 0.30 timbres. 78741—52290—13

GYMNASTIQUE — DANSE
J. VROMAN, Professeur,
74259 28, rue des Fabricants, Roubaix.

Plantes médicinales, courvanes, Lallemand-Dubar; 31 Grande-Rue

A OFFRES-FORTS FICHET, rue Nationale, 13 LILLE 9602

MAISON DU TAPIS
2 et 4, Rue de la Gare, Roubaix
LINOLÉUM, CARPETTES.
Prix sans concurrence qualité égale.

L'ÉTOILE POLAIRE
une création de la Savonnerie Française Hygiénique P. Trasoy et Cie, est le meilleur des savons de toilette. Le demander partout. 78513

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS
ÉCLAIRAGE. OBJETS D'ART
Prochainement les magasins et ateliers de MOREL-GOYEZ, 19 et 27 rue Royale, à Lille, seront transférés et réunis, 99, rue Esquermoise, ancienne maison HENRI DELESALLE. 79229

AGENDAS COMMERCIAUX pour 1901. — En vente à la librairie du *Journal de Roubaix*, 71, Grande-Rue.

UN VOYAGEUR MYSTÉRIEUX
sur la ligne de chemin de fer de Lille à Roubaix

A la portière d'un wagon du train en marche. L'arrêt du train. — Recherches vaines

Un incident singulier s'est produit pendant la nuit de mardi à mercredi sur le parcours d'un train allant de Lille à Roubaix. Un mystérieux personnage, s'est subitement montré à l'extérieur d'une portière du train en marche, et a été une cause d'effroi pour les voyageurs. Voici les faits.

De Lille à Roubaix

Le train qui part de Lille, à minuit 35 minutes, vulgairement appelé « train du théâtre », avait quitté cette gare, mardi soir, à l'heure réglementaire. Dans un compartiment de seconde classe, se trouvait un jeune homme de 25 ans, M. J... C..., étudiant en médecine, qui revenait à Roubaix. Dans le même compartiment avait pris place une dame. Aucun incident particulier ne s'était produit depuis le départ.

Un homme à la portière

Il y avait près de dix minutes que le train roulait. Il avait dépassé la gare de Fives et filait vers Croix. Tout à coup une figure apparut à la vitre de la portière. M. J... C..., fixant aussitôt son attention, s'approcha pour se rendre compte de ce qui se passait, mais l'homme disparut.

Le train stoppe

Les deux voyageurs, quelque peu surpris, se communiquèrent leurs impression. Ils crurent tout d'abord que c'était un employé du train. Mais quelques secondes plus tard, la même tête reparut à la portière, fixant bien des yeux cette fois les deux voyageurs. Intrigué M. J... C... se dirigea vers la vitre, l'ouvrit et, penchant la tête dehors, il crut apercevoir sur le marchepied extérieur du wagon, un peu sur le côté de son compartiment, un objet sombre et volumineux, qu'il ne crut pas d'abord reconnaître, à cause de sa forme bizarre. M. J... C... prenant son parapluie, voulu atteindre l'objet qu'il apercevait. Au même instant, il aperçut une figure, un homme était cramponné au wagon. Pris de peur, M. J... C... ferma la vitre et fit fonctionner la sonnette d'alarme. Le train s'arrêta.

Les recherches. — Mystère ?

Le conducteur du train et bon nombre de voyageurs descendirent et cherchèrent le wagon où l'on avait agité la sonnette d'alarme. M. J... C... se fit connaître, raconta en deux mots l'affaire ; les employés du train inspectèrent rapidement les divers compartiments ainsi que la voie et au bout de deux minutes, le train reprit sa marche, sans que l'on n'eût pu rien découvrir.

A l'arrivée à Roubaix, M. le chef de gare fut averti de ce qui s'était passé en cours de route et M. J... C... renouvela les déclarations qu'il avait faites quelques instants auparavant.

Le signalement de l'inconnu

Nous avons pu voir, mercredi, M. J... C... lui-même. Il est très affirmatif dans le récit qu'il nous a fait de cet incident étrange, et que nous venons de rapporter fidèlement. Il s'étonne que les employés du train n'aient pas poussé plus loin leurs investigations lorsque le train a stoppé. M. J... C... croit avoir eu affaire à un malfaiteur, et a été fort effrayé des allées et venues de ce voyageur mystérieux. Voici le signalement qu'il a pu nous en donner : âge, 35 à 40 ans, cheveux châtains, forte figure, teint rouge, tête nue, pelerine sur les épaules, col relevé, moustaches.

WATTRELOS

CONSEIL DES PRUD'HOMMES. — En vertu d'un arrêté préfectoral du 5 janvier, les listes des Prud'hommes sont déposées du 14 au 25 courant à la Mairie de Roubaix et rendues publiques. Il s'agit du renouvellement partiel du Conseil des Prud'hommes, qui aura lieu le dimanche 24 février, pour les contre-maîtres, chefs d'ateliers et ouvriers, et le lendemain 26, pour les prud'hommes patrons.

NECROLOGIE. — Un ancien cultivateur très estimé à Wattrelos, M. Célestin Laloy, a été conduit hier matin à sa dernière demeure, au milieu d'une affluence considérable. M. Laloy était âgé de 70 ans. Il fut, pendant de longues années désigné comme membre civil de la commission de classement des chevaux. Très entendu dans la culture, il exploita successivement la ferme qui se trouvait à l'endroit où est maintenant construit le tissage Leclercq-Dupire, rue de l'Industrie, soit avant 1865 ; puis une autre ferme, située immédiatement avant la Grand'Place actuelle, où se trouve l'épicerie Salembier-Hollebeck.

Lors de la dernière revue des chevaux, M. Célestin Laloy fut de nouveau désigné comme membre civil de la commission de classement, mais son état de santé ne lui permit pas de suivre les opérations, et M. J.-B. Liagre le remplaça dans ses fonctions.

SUICIDE D'UN JEUNE HOMME DE VINGT-SIX ANS. — Depuis longtemps, Alfred Halleumieux, dont les parents demeurent rue Neuve, donnait des signes évidents d'aliénation mentale. Il s'était rendu impossible chez ses parents, vivait en état de vagabondage, cherchant un abri dans les fermes des environs, se croyant persécuté, à ce point qu'il se disait en toute conviction être autre que le larron crucifié à la gauche du Christ. Le malheureux vient d'être la victime de ce détraquement cérébral. Lundi, il réussit à tromper la vigilance du personnel de la ferme Glorieux-Picavet, dite « de la Mairie », monta dans un grenier à fourrages, au-dessus du carrin, et s'y pendit.

C'est mercredi seulement, en allant chercher du foin dans le grenier, qu'un domestique aperçut le corps étendu contre la muraille, rigide et pour ainsi dire congelé par le froid. Le corps fut transporté à la morgue, puis réclamé par la famille.

Halleumieux n'était âgé que de 26 ans. Il a fait son service militaire dans l'artillerie, à Douai.

LA PUBLICITÉ

Il y a des gens qui disent : « Je ne veux pas faire de publicité ; je n'en ai pas besoin. *A bon vin point d'enseigne.* »

Quelle erreur ! Tout le monde aujourd'hui a besoin de la publicité. Comment voulez vous que le public sache que vous vendez *du beau, du bon et pas cher*, si vous ne le lui dites pas ? Et quel moyen plus sûr de le lui dire que de le répéter fréquemment dans un journal lu par tout le monde.

TOURCOING

ÉPHÉMÉRIDES TOURQUENNOISES

10 Janvier 1782. — *Toutes les cloches de la ville sonnent à grande volée pour annoncer la naissance du dauphin Louis XVII,*

UNE REUNION DES DEBITANTS DE BOISSONS. — Mercredi soir, à huit heures, a eu lieu, à la salle de la « Nouvelle Union Tourquennoise », rue de Tournai, une nouvelle réunion des cabaretiers et cafetiers de la localité. Huit cents personnes environ y assistaient. Un droit de 20 centimes était perçu à l'entrée pour couvrir les frais de la salle. Il convient de dire que ce prix d'entrée qui n'avait pas été annoncé dans l'invitation n'a pas été du goût de tout le monde et qu'un grand nombre de personnes ont rebroussé chemin.

Le but de la réunion était une entente sur les mesures à prendre à propos de la nouvelle loi sur l'augmentation de la licence et des droits sur l'alcool. M. Dupont, cafetier, qui présidait la réunion, a pris le premier la parole pour établir la situation faite aux débitants de boissons, puis il a proposé à l'assemblée soit l'augmentation des consommations soit la diminution du contenu des verres.

Après lui, le secrétaire du syndicat, M. Taverne Camille, a établi les frais généraux qui incombent aux débitants et montré que leurs gains seraient très réduits par l'application des nouvelles mesures qui les atteignent. Un autre débitant, M. Debuchy, a développé les idées de M. Dupont, et a attaqué M. Caillaux, le ministre des finances qui a fait voter, dit-il, sa loi alors que la moitié des députés et des sénateurs n'étaient pas en séance. Plusieurs personnes, dans la salle, crient : « Pas de politique ! » et « A bas Méline ! »

M. Debuchy dit que c'est pour écraser le Nord que les députés du Midi ont voté cette nouvelle loi. En abordant la question du dégrèvement des bières, il propose aux syndicats des cabaretiers de déléguer quelques-uns de ses membres auprès des brasseurs pour leur dire : « La bière est dégrevée, vous n'avez pas le droit de vous approprier la somme que représente le dégrèvement.

Il cite l'exemple d'un brasseur qui, consciencieusement, a diminué le prix de sa bière.

Le citoyen Delsalle, lui aussi, aborde la tribune. Il fait part à l'assemblée des communications qui lui ont été adressées par la régie concernant le dégrèvement de la bière. La diminution porte sur 0.25 au degré hectolitre. A Tourcoing le titrage étant de 4 degrés cette diminution est donc à l'hectolitre de 1 franc. Les rondelles mesurent 160 litres, ce sont de ce fait diminuées de 1 franc 60, ce qui porte leur prix de 26 francs à 24 francs 40. De plus, une habitude que le citoyen Delsalle propose de supprimer, c'est celle de donner 0 fr. 30 par rondelle aux garçons brasseurs qui apportent la bière, ce qui augmente le prix de la rondelle.

Le citoyen Quivron, conseiller municipal, a pris enfin la parole. Pour terminer, aucune décision n'a été prise et la réunion était assez mouvementée en prenant fin. A dix heures et demie, la séance était levée sans incident.

LES CONFERENCES DES FACULTES CATHOLIQUES. — Dans la série des réunions des facultés catholiques, qui seront données dans le courant du mois, on nous prie de dire qu'il y a eu inversion dans les dates : la première aura lieu le vendredi 11, par M. le docteur Lemière, professeur à la faculté de médecine qui traitera le sujet : « Comment on guérit la tuberculose ».

La seconde, le vendredi 18, par M. le vice-recteur chanoine Didio. L'orateur prendra comme sujet : « Un Evêque patriote, Mgr Dupont des Loges, évêque de Metz. »

LA SOCIETE DES ANCIENS SOLDATS COLONIAUX, réunie pour célébrer sa fête annuelle, avait adressé par télégramme l'expression de sa sympathie au président Kruger, de passage à Paris à cette époque. Voici copie de la lettre que cette société a reçue :

Paris, 1er décembre 1900.

Monsieur le Président de la Société des Anciens soldats coloniaux, à Tourcoing.

Monsieur,

Je vous remercie du témoignage de sympathie cordiale que vous m'avez donné. Ces marques chaleureuses d'intérêt me sont particulièrement précieuses. Elles me réconfortent, ainsi que mon peuple, dans la lutte suprême que nous soutenons au nom du droit et de l'humanité.

Veuillez agréer, Monsieur, avec l'expression de ma gratitude, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le président de la République Sud-Africaine,
KRUGER.

Veuillez bien être mon interprète auprès des membres de votre Société.

UN PATINEUR DANS LE CANAL. — Dans l'après-midi de mardi, vers une heure et demie, un jeune homme d'un vingtaine d'années, M. Bauduin, demeurant à Roubaix, était occupé à patiner sur le canal, à proximité du pont du Halot, quand soudain la glace se rompit et le patineur disparut.

Par bonheur, M. Bauduin qui est bon nageur, a pu sortir de l'eau sain et sauf et regagner son domicile après avoir séché ses vêtements dans un cabaret de la berge.

LE VERGLAS. — Mercredi matin le service des tramways n'a pu se faire que péniblement à cause du verglas. Le premier car servant au transport journalier des ouvriers, a dû abandonner sur la Grande-Place la voiture qu'il remorquait.

LA TAXE SUR LES AUTOMOBILES. — On nous communique la note suivante :

La loi du 13 juillet 1900, article 5, modifie la taxe sur les automobiles à partir du 1er janvier 1901 ; une partie de la taxe sera calculée sur le nombre de chevaux-vapeur et fraction de chevaux-vapeur de l'automobile.

Les déclarations de la force motrice doivent être déposées à la mairie, bureau des contributions, le 15 janvier au plus tard, pour les automobiles déjà imposées. Les déclarations de voitures non encore imposées doivent être déposées dans les mêmes délais.

ARRESTATION D'UN COLPORTEUR D'ALLUMETTES DE CONTREBANDE. — Mercredi dans la matinée, un employé d'octroi, M. Thiry, a arrêté à l'Epinette, le nommé Alphonse Desrumaux, né à Bruges (Belgique), le 12 mai 1888, demeurant rue de Châteaudun, 86, qui colportait de porte en porte des boîtes d'allumettes chimiques de contrebande. Desrumaux a été remis entre les mains des agents de la sûreté.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — A la filature de laines de MM. Sion frères à la Marlière, une ouvrière soigneuse, Marie Commine, âgée de 19 ans, demeurant rue du général Bonneau, à la Croix-Rouge, en nettoyant son métier, a eu l'avant-bras gauche pressé entre le support et le roulage d'un bobinoir. Il en est résulté des plaies contuses. L'incapacité de travail sera de huit jours, telle a été la conclusion de M. le docteur Vienne.

— Au tissage de MM. Tiberghien et fils, rue de l'Alma, un ouvrier tissefand M. Albert Stalens, âgé de 18 ans, demeurant rue de la Baille, 121, a eu l'avant-bras droit comprimé entre l'échasse et la poitrinière du métier à tisser. M. le docteur Vaneufville a relevé une plaie contuse et a prescrit au blessé un repos de quatre à cinq jours.

— Chez M. Beuque, constructeur, au Brun-Pain, un ouvrier, François Lakiere, âgé de 26 ans, demeurant rue de Bondues, 38, a été blessé au pied droit, en travaillant au palan. M. le docteur a constaté une contusion et a ordonné à l'ouvrier un repos d'une dizaine de jours.

— Un ouvrier charpentier de chez M. Louis Derville et fils, Auguste Demeyer, âgé de 53 ans, demeurant rue des Longues-Haies, 118, a reçu sur le pied gauche un rail de chemin de fer. Il en est résulté une contusion du gros orteil. M. le docteur Derville lui a prescrit un repos de sept jours.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Mercredi matin, il est arrivé aux Halles : Marée 200 kil. ; harengs 200 k. ; moules 160 k. ; pommes de terre 350 k. ; carottes 100 k. ; pommes 25 k. ; fromages 35 k.

LINSELLES

A PROPOS DE LA FOURNITURE DE CHARBON. — Nous devons relever de nouveau les critiques de parti-pris lancées par un journal contre l'honorable maire de la commune. Il s'agit de la fourniture de charbon aux divers services communaux, bureau de bienfaisance, hospice, etc. Le journal en question parle du favoritisme de M. Dhalluin. Il nous suffira de rappeler brièvement les faits pour établir combien le détracteur est peu de bonne foi dans ce nouveau cas.

Une première adjudication avait eu lieu le 10 décembre : M. Lamblin, de Tourcoing, avait été déclaré adjudicataire au prix de 34 francs. La Préfecture n'approuva pas cette adjudication parce que le cahier des charges prescrivait que les offres supérieures à 32 francs seraient repoussées.

Il fallut donc modifier le cahier des charges en supprimant ce maximum de 32 francs, et la modification reçut l'approbation préfectorale.

On procéda alors à une nouvelle adjudication qui eut lieu vendredi dernier et à la suite de laquelle M. Etienne Dhalluin de Linselles, fut déclaré adjudicataire, au prix de 36 francs la tonne.

Il faut ajouter qu'à cette adjudication tous les marchands de charbon de la commune avaient été invités et que des affiches avaient été envoyées à de nombreux marchands étrangers.

Donc tout s'est passé régulièrement.

Si le cahier des charges, approuvé d'ailleurs par la préfecture, nous le répétons, prévoyait seulement la fourniture des charbons de Bruay, Marles et Liévin, ce n'est pas le fait propre du maire : la stipulation avait été également imposée par les administrations du bureau de bienfaisance et de l'hospice.

En ce qui concerne la distribution du charbon à domicile, la décision était prise depuis quelque temps déjà par le Conseil municipal sans qu'on ait attendu pour cela les avis du journal en question et cette distribution s'effectuera cette année au domicile des indigents.

MOUVAUX

VOLS DE LAPINS. — Les malfaiteurs continuent à faire aux lapins une guerre acharnée. Dans la nuit de mardi à mercredi, deux vols ont été commis. Chez M. Félix Dermet, charretier, au hameau des Duriez, cinq lapins d'une valeur totale de 15 francs ont été dérobés ; chez M. Dubrulle, maraîcher, rue Faidherbe, quatre de ces animaux ont disparu.

MARCQ-EN-BARŒUL

LES EFFETS DE L'ELECTRICITE. — Un habitant de Marcq, haleur de bateaux, a été, il y a quelques jours, victime d'un accident causé par l'électricité à Cignies, dans le Pas-de-Calais. Le canal de Courrières, qui traverse cette région, est doté sur ses berges d'un trolley destiné à communiquer la force électrique à un quadricycle servant au halage des bateaux. L'habitant de Marcq, préposé à la manœuvre du quadricycle, avait établi le contact, quand, tout-à-coup, un arbre déraciné par la tourmente qui faisait rage en ce moment s'abattit sur le trolley qu'il brisa. Le fil électrique devint lasso et s'enroula autour du haleur qui fut profondément brûlé aux bras. La victime de cet accident a fait appel à l'administration du Bureau de bienfaisance de Marcq qui a décidé de prendre à sa charge les frais de visites au dispensaire.

PHOTOGRAPHIE, 81, rue Desurmont, 8
Superbes portraits 40×30 gratis aux mariés

LILLE

LEGION D'HONNEUR. — Nous apprenons avec plaisir que M. Emile Wuillaume, consul de Belgique à Lille, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur. Toutes nos félicitations.

LE TELEPHONE ENTRE ARMENTIERES ET LILLE. — Par décision du sous-secrétaire d'Etat des postes et des télégraphes, un 3e et 4e circuit téléphoniques, reliant Armentières (Nord) à Lille, ont été mis en service le 5 janvier 1901.

REUNION ALLEMANDE. — Dimanche prochain, 13 janvier, aura lieu, à Lille, rue Colbert, 9, dans la chapelle des Religieuses du Saint-Sauveur, à quatre heures et demie du soir, la réunion mensuelle des personnes de langue allemande. Le sermon en allemand sera donné par le R. P. Schaulza, directeur de l'œuvre.

UN ACCIDENT MORTEL A LILLE. — Hier soir, un ouvrier maçon, M. Pierre Defer, âgé de 27 ans, célibataire, au service de M. Leroy, entrepreneur, à Moulins-Lille, était occupé à démonter un échafaudage dans la filature de M. Wallaert, boulevard de Belfort ; soudain, le montant d'une chèvre se détacha et tomba sur l'ouvrier qui s'affaissa le crâne fracassé. Un docteur appelé d'urgence n'a pu que constater le décès.

A SAINT-JACQUES - ROUBAIX
Deuil immédiat
Location de Châles depuis 1 fr.

POMPES FUNEBRES CORNILLE PENNEL
23, rue de Lannoy et 10, rue Bernard, Roubaix. Fabrique de cercueils de luxe et ordinaires, tentures pour chapelles, corbillards de toutes classes, fourgons pour transports de corps en France et à l'Etranger. Renseignements gratuits pour le cimetière. Couronnes en tous genres. Téléphone.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les religieuses du Tiers-Ordre régulier de Notre-Dame du Mont Carmel, à Roubaix, prient les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de leur chère sœur Angèle de Sainte Thérèse, religieuse de chœur, décédée le 7 janvier 1901, à l'âge de cinquante-neuf ans, de profession trente-neuf ans, munie des secours de la religion, de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la messe qui aura lieu dans la chapelle de la Communauté, à huit heures, et à Saint-Martin, à neuf heures et demie.

Les amis et connaissances de la famille LEURIDAN-DELECROIX qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Henri-Charles-Joseph LEURIDAN, décédé à Hem, le 8 janvier 1901, dans sa 18e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le Vendredi 11 courant, à neuf heures et demie, en l'église d'Hem. — L'assemblée à la maison mortuaire, chez Mme Veuve Delecroix, au Petit-Lannoy, à neuf heures un quart. — Ils sont aussi priés d'assister à l'Obit Solennel du Mois, qui sera célébré le Jeudi 7 février, à neuf heures, en la même église.

Les amis et connaissances de la famille KESSLER qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur François-Joseph KESSLER, ancien combattant de la guerre de Crimée, titulaire de la médaille militaire et de la médaille de Crimée, membre de la Société des Sauveteurs du Nord, décédé à Wattrelos, le 9 janvier 1901, dans sa 72e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le Vendredi 11 courant, à neuf heures, en l'église Saint-Maclou, à Wattrelos. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Carnot, 140, hameau du Laboureur, à huit heures et demie.

Les amis et connaissances de la famille ISEMBACQ-ALLARD qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Charles-Joseph ISEMBACQ, décédé à Roubaix, le 8 janvier 1901, dans sa 33e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels qui auront lieu le jeudi 10 courant, à trois heures, en l'église Saint-Joseph, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, cour Jacquart dit Brunfaut, (rue Jacquart).

TRIBUNAUX

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUBAIX

Audience du mercredi 9 janvier
Présidence de M. A. Prouvost, juge

ENCORE UN PROCES A « LA PAIX ». — Le groupe des dissidents de cette société qui ont fait l'an dernier les divers procès dont nous avons rendu compte, ont assigné à nouveau l'administration de cette « Coopérative ». Ils prétendent que ladite administration s'est rendue, dans ces derniers temps, coupable de malversations dans sa gestion. Excipant de la qualité de membres du comité de garantie, ils demandent à ce sujet un administrateur provisoire, séquestre de toute la comptabilité et la convocation d'une assemblée générale à qui il fera rapport sur la gestion incriminée. A raison de cette instance, sont intervenus les sieurs Decock et consorts qui prétendent être seuls membres du comité de garantie de « La Paix » à l'exclusion des demandeurs. Ceux-ci, d'après les intervenants, n'ayant pas, en réalité, la qualité qu'ils invoquent pour agir, sont irrecevables à réclamer les mesures qu'ils sollicitent. L'administration, elle, se déclare prête à rendre des comptes à qui il appartiendra, c'est-à-dire aux personnes que le Tribunal déclarera être les vrais et seuls membres du comité de garantie. Les intervenants alors sollicitent une expertise à l'effet d'établir par les registres des délibérations de la société le bien fondé de leurs prétentions.

Le Tribunal, dans son jugement de ce jour, déclare qu'il n'y a pas lieu de statuer dès à présent sur les prétentions des demandeurs. Qu'il importe au préalable de rechercher quelles sont les personnes ayant la qualité de membres du comité de garantie.

A cet effet, il nomme M. J. Lefebvre commis-greffier comme expert à qui tous les documents devront être remis pour le mettre à même de dire dans un rapport quels sont les membres du comité de garantie dans la société « La Paix ».

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du Mercredi 9 janvier 1901
Présidence de M. Sée, vice-président.

UN PROCES DE PRESSE ET L'AMNISTIE. — M. Masurel-Leclercq, brasseur et conseiller municipal à Tourcoing, avait assigné M. Wattel, gérant du « Courrier de Tourcoing », sous l'inculpation d'injures et de diffamation par la voie de la presse ; une première remise à quinzaine avait été prononcée, lorsqu'il était question de l'amnistie : aujourd'hui, la loi est votée et promulguée ; le Tribunal déclare donc l'affaire couverte par l'amnistie et renvoie M. Wattel sans dépens ; les débats n'ont pas duré une minute.

LA FRAUDE amène son cortège habituel du Mercredi.

— Le 31 octobre 1900, vers six heures et demie du soir, six préposés de douanes, de service à Wattrelos, surprenaient trois individus à mine suspecte qu'ils arrêtèrent. Sur chacun d'eux, on trouva deux jeux de cartes de provenance étrangère, et du tabac belge. Pour la fraude de tabac, ils furent, le 6 novembre, à la requête de l'administration des douanes, condamnés chacun à trois mois de prison et 500 francs d'amende, soit, avec la contrainte, sept mois de prison. La poursuite des fraudes de cartes regarde l'administration des contributions indirectes qui les a fait citer devant le tribunal pour cette audience, afin de répondre de cette infraction à nos lois fiscales. Ce sont Georges Jacob, apprêteur à Lille, Alfred Pletères, modeleur, et Albert Honoré, tisserand, ces deux derniers demeurant rue de Demain, à Roubaix. Cette fois, la fraude des cartes à jouer leur vaut 1 mois de prison et 1.000 francs d'amende (8 mois de contrainte) ; les voilà donc à l'ombre pour 16 mois !

— A Mouchin, le 6 janvier, trois fraudeurs étaient surpris par les douaniers, colportant 29 kilogrammes de tabac belge, pour une valeur de 368 fr. 75 ; un seul, parvint à s'échapper ; les deux autres, Jules et Désiré Desort, de Coutiches, âgés de 27 et 29 ans, et dont le casier judiciaire porte pas mal de condamnations pour fraude : 8 au premier, 13 au second. A chacun, cette fois-ci, 3 mois de prison et 500 francs d'amende.

— Jules Baert, 16 ans et demi, bâcleur, demeurant à Tourcoing, 2, rue de Valmy, a été arrêté plaine de la Jardinière, territoire de Tourcoing, le 4 janvier, vers sept heures et demie du matin, avec 7 kilogrammes 200 grammes d'allumettes, valeur 32 fr. 40 ; il était avec deux autres individus qui ont pu prendre la fuite, mais cela amène pour lui les peines aggravantes de la fraude en réunion, soit 3 mois de prison et 500 francs d'amende, mitigées par l'application de la loi Béranger.

— Quinze jours de prison et 500 francs d'amende à Octavie Lehombre, 17 ans, bâcleuse, rue Magenta, 5, à Roubaix, et à Maurice Carbonnet, 20 ans, employé de bureau, rue Magenta, 5, pour fraude de 66.000 allumettes belges, à Wattrelos, pavé de la Broche de Fer, le 4 janvier, vers six heures du soir. Cette fille avait été condamnée, il y a moins d'un mois, à 6 jours avec sursis et 500 francs pour contrebande, la leçon ne lui avait pas servi quant à Carbonnet malgré son jeune âge, c'est déjà un repris de justice qui promet : déjà condamné 7 fois pour vol vagabondage et fraude.

— Henri Delporte, 19 ans et demi, rattacheur à Roubaix rue des Longues-Haies, fraude de 2 kilogrammes 600 d'allumettes, à Wattrelos, hameau du Breuil, le 5 janvier, à 4 heures du soir, 2 mois de prison et 500 francs d'amende. Même condamnation (2 mois et 500 francs) à Henri Roesche, 27 ans, domestique, demeurant à Roubaix, quartier du Hutin, chez Vandeconstel, et qui a été arrêté près de son domicile, dimanche dernier, vers neuf heures du matin, avec 3 kilogrammes de café.

— Enfin, Adolphe Vivier, 33 ans, charbonnier, sans domicile fixe, arrêté le 5 janvier, dans la soirée, vers sept heures et quart, au bosquet Pareuil, territoire de Tourcoing, avec 6 kilogrammes d'allumettes belges, est condamné à 6 jours de prison avec sursis et 500 francs d'amende.

AFFAIRES DIVERSES. — Charles Bee, 41 ans, journalier, mendicité, 10 jours de prison. — Irma Duriez, 57 ans, mendicité, 8 jours. — 40 jours à Pierre Borremans, 32 ans, cordonnier, en outre expulsé de France, 15 jours à Henri Osten, 62 ans, journalier, tous deux demeurant à Blandain, arrêtés pour mendicité en réunion. — Narcisse Lemaire, 44 ans, comptable, infraction à un arrêté d'interdiction de séjour, 2 mois de prison.

TRIBUNAL CIV